FE.REPUBLIQUE DU BENIN -----PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2005-02 DU 12 JANVIER 2005

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la Banque Ouest Africaine de Développement et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du projet d'interconnexion électrique des localités rurales dans le Nord-Ouest du Bénin.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée la ratification par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de trois milliards sept cent millions (3.700.000.000) de francs CFA, signé le 16 juillet 2004 entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'interconnexion électrique des localités rurales dans le Nord-Ouest du Bénin.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 12 janvier 2005,

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Kamarou FA\$SAS\$I.-

Grégoire LAOUROU .-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEMH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.